



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais dentaires

Question écrite n° 74040

Texte de la question

Mme Marie-Thérèse Boisseau attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les inégalités de remboursements des prothèses dentaires selon les cas. C'est ainsi qu'une personne bénéficiant de la CMU percevra 2 000 francs alors qu'une victime d'un accident de travail ne disposera que de 705 francs. Elle regrette cette disparité et lui demande ce qu'il compte faire pour mettre fin à cette inégalité.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Thérèse Boisseau](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74040

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1375